



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E140231

VALABLE JUSQU'AU 01/09/2026

ÉDITÉ LE

08/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1989

Forme juridique : SAS

Capital : 19 285

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SOISSONS

Siret : 350 589 016 00020

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 02 19509-

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 211201252

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 211201252

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Raison sociale : D.M.D.

RUE DU PRESBYTERE
02220 CIRY-SALSOGNE

Téléphone : 03 23 55 20 91

Portable :

Site Internet : <http://www.dmdbat.com>

E-mail : accueil@dmd02@gmail.com

Responsabilité légale :
FERTE GUILLAUME PRÉSIDENT / PICHOT SEBASTIEN PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 19

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	02/10/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	02/10/2025
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	26/10/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	26/10/2023
o Poêle ou insert bois	02/10/2025
o Pompe à chaleur : chauffage	02/10/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	02/10/2025
o Radiateurs électriques, dont régulation.	26/10/2023
o Ventilation mécanique	26/10/2023
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	26/10/2023
o Fenêtres de toit	26/10/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	26/10/2023
o Isolation des combles perdus	26/10/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	26/10/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.